

Travailleuses domestiques et COVID-19 - Recommandations finales

Ces recommandations ont été établies dans le cadre du projet de recherche « [Travailleuses domestiques et COVID-19](#) ». L'objectif était de mieux comprendre l'impact de la pandémie sur les femmes migrantes travaillant dans le secteur de l'économie domestique. Pendant cette période, beaucoup ont perdu leur emploi ou ont renégocié leurs conditions dans des rapports de pouvoir inégaux, parfois sans statut légal. Le projet a été financé par le programme de recherche NPR-80 du Fonds national suisse (FNS), dirigé par la Prof. Dr M. Carbajal et la Prof. Dr M. Chimienti, et mené par une équipe de la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR), de Genève (HETS-GE) et de Zürich (ZHAW) entre 2023 et 2026. L'équipe a mené 56 entretiens avec des décideurs-ses politiques et acteurs-trices de la société civile, ainsi que 93 avec des travailleuses, et a organisé des événements participatifs dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève et Zurich.

1. Reconnaître pleinement le travail domestique rémunéré

Le statut juridique et la formalisation de l'emploi ont déterminé l'accès à la protection pendant la pandémie : plus la situation était précaire, plus les risques de perte d'emploi, d'exposition sanitaire et d'exclusion des aides étaient élevés. L'écart entre la demande estimée dans les ménages privés et l'emploi déclaré révèle une importante zone d'informalité, limitant l'action des inspections du travail cantonales, de la protection sociale et des mesures de crise. Ces mécanismes renforcent des inégalités structurelles.

Message clé : Étendre la protection du travail et la protection sociale indépendamment du statut de résidence, faciliter la régularisation et promouvoir des conditions d'emploi applicables dans les ménages privés.

À qui : Aux autorités fédérales et cantonales.

Exemples de bonnes pratiques : [Convention 189](#) sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

2. Réduire les conditionnalités d'accès aux dispositifs de soutien

Les dispositifs d'aide introduits durant la pandémie ont exclu de nombreuses travailleuses domestiques en raison de critères stricts (statut de séjour, emploi formel, preuve de perte de revenus), renforcés par une digitalisation rapide. Il est essentiel de simplifier les démarches, de garantir des points d'accès physiques accompagnés et de découpler l'accès aux droits sociaux du contrôle migratoire.

Message clé : Garantir l'accès aux mesures financières et sanitaires indépendamment du statut légal ou professionnel.

À qui : Aux autorités fédérales, cantonales et municipales.

Exemples de bonnes pratiques : Loi sur l'indemnisation pour perte de revenus ([canton de Genève](#)) ; Wirtschaftliche Basishilfe ([ville de Zürich](#)).

3. Privilégier un modèle de gouvernance fondé sur le partage des responsabilités entre les institutions publiques et les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile jouent un rôle central grâce à leur expertise et aux relations de confiance qu'elles entretiennent avec les travailleuses domestiques. Il convient de reconnaître leur rôle au-delà des crises, de les associer durablement aux politiques publiques et de garantir un financement stable pour l'accompagnement. Toutefois, leur confier des responsabilités publiques peut normaliser le retrait de l'État et les transformer en intermédiaires de contrôle, fragilisant leur légitimité. Les fonctions de contrôle doivent rester du ressort des autorités.

Message clé : Renforcer les initiatives/collaborations avec la société civile sans leur transférer des fonctions de contrôle.

À qui : Aux autorités fédérales, cantonales et municipales.

Exemples de bonnes pratiques : Soutien aux organismes privés à but non lucratif ([canton de Genève](#)) ; Distribution de bons alimentaires par le biais de la société civile ([ville de Berne](#)).

4. Renforcer l'accès à l'information pour les travailleuses et les employeurs·euses

L'accès à l'information est essentiel pour l'accès aux droits. Pendant la pandémie, de nombreuses travailleuses domestiques n'ont pas pu accéder aux canaux officiels en raison de barrières linguistiques, numériques et de la méfiance vis-à-vis des institutions. Les relais communautaires et les canaux informels se sont révélés particulièrement efficaces. Il est donc nécessaire de développer des stratégies multilingues combinant outils numériques et dispositifs hors ligne, en s'appuyant sur des acteurs·trices de confiance, tout en renforçant l'information des employeurs·ses sur leurs obligations.

Message clé : Promouvoir une communication proactive, fondée sur les droits, via des relais communautaires fiables, pour fournir une information multilingue accessible aux travailleuses et aux employeurs sur leurs droits et obligations.

À qui : Aux autorités fédérales, cantonales et municipales, aux organisations de la société civile, et aux employeurs·ses.

Exemples de bonnes pratiques : Groupes WhatsApp informels ([SPAZ Zürich](#) ; [Beratungsstelle Bern](#)).

5. Écouter les travailleuses domestiques dans l'élaboration des politiques

Les travailleuses domestiques ont développé des stratégies, compétences et réseaux de solidarité importants durant et après la pandémie. Pourtant, leur accès aux droits reste limité par des inégalités structurelles. Leur participation permet de mieux prendre en compte la diversité des situations et d'améliorer la pertinence des politiques. Il est essentiel de soutenir leurs initiatives collectives et de reconnaître leur expertise. Elles pourraient également contribuer à l'élaboration de campagnes visant à valoriser et formaliser le travail domestique dans la société, sensibiliser les employeurs·ses à leurs obligations et les travailleuses à leurs droits.

Message clé : Créer les conditions d'une participation active des travailleuses domestiques, en reconnaissant leur expertise et en les intégrant dans les processus décisionnels.

À qui : Aux autorités fédérales, cantonales et municipales, ainsi qu'à la société civile.

Exemples de bonnes pratiques : [Autonomía](#) Coopérative (Zürich) ; Syndicat [SIT](#) (Genève) ; [ATED](#) (Lausanne).